



ENVIRONNEMENT

Message d'alerte de la préfecture de Seine-et-Marne



Mesures réglementaire d'urgence dans le cadre d'un épisode de pollution aux particules fines.



Créé le : 26/11/2020

Suite aux prévisions d'AirParif, le Préfet de police de Paris, par arrêté du 26 novembre 2020, a mis en place différentes mesures d'urgence.

Ces mesures s'appliquent à compter du vendredi 26 novembre 2020 de 05h30 à 23h59 et ce, jusqu'à l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Les principales mesures :

- Mesures restrictives de circulation,
- Mesures d'urgence applicables dans différents secteurs.



Arrêté du 26 novembre 2020 (</sites/boissise-la-bertrand.fr/files/media/downloads/arrete-pollution-26-11-20.pdf>)

PDF
255.88 Ko